**[88:A:4]**

**Ordonnance autorisant l'appel**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

ORDONNANCE

LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par le défendeur en vue d'obtenir l'autorisation d'interjeter appel à la Cour divisionnaire de l'ordonnance rendue le [*date*] par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*], a été entendue aujourd'hui, à/au [*adresse du palais de justice*].

APRÈS AVOIR LU les actes de procédure de la présente action, l'ordonnance en date du [*date*] du protonotaire [*nom*] ainsi que les motifs qui l'appuient, l'ordonnance en date du [*date*] de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] ainsi que les motifs qui l'appuient, et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs du défendeur et du demandeur,

1. LE TRIBUNAL AUTORISE le défendeur à interjeter appel à la Cour divisionnaire de l'ordonnance qui a été rendue le [*date*] par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] et qui a rejeté l'appel de l'ordonnance du protonotaire [*nom*] datée du [*date*].

2. LE TRIBUNAL PROROGE le délai de remise de la défense dans la présente action ET IL PERMET que cette remise ait lieu dans les dix jours du prononcé de la décision de la Cour divisionnaire sur l'appel.

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que les dépens de la présente motion suivent l'issue de l'instance.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)